

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.072

L'An Deux Mille Un, le 29 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

22 JUIN 2001

**DATE D'AFFICHAGE**

22 JUIN 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, CARRIE, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme LECOMTE représentée par Mme GEOFFROY  
M. COASSIN représenté par Melle ISENDICK  
M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ  
Melle TURPIN représentée par M. BOURGEOIS

**ABSENTS-EXCUSES** : M. FAVRE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 32

Melle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : Pressing SARL GERVAISE - Aliénation des matériels

**VOTE** : 3 ABSTENTIONS  
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 6 Février 2001, dans le cadre notamment des dispositifs nécessaires à la lutte contre les inondations dans le secteur du marché, la Ville a acquis les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce "le Pressing" exploité au 70, Rue Pierre Loti par la SARL GERVAISE.

Au titre des éléments acquis par la Ville figure notamment un certain nombre de matériels de pressing inutiles pour les services municipaux.

Deux sociétés spécialisées dans la diffusion de tels matériels ont été consultées et ont fait des propositions de reprise.

Il est proposé d'autoriser l'aliénation des matériels suivants :

- 1 machine de nettoyage à sec capacité 19 kgs
- 1 machine à laver capacité 23 kgs
- 1 séchoir 23 kgs
- 1 cabine prébrossage - détachage
- 2 tables à repasser
- 1 emballeuse murale
- 1 compresseur d'air
- 1 convoyeur de vêtements complet avec système réception

comprenant la manutention et l'enlèvement à la société DISECO, 7, Rue Jules Vernes 44700 ORVAULT NANTES, au prix net de 105.000 F.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du Rapporteur
- VU l'avis de la commission des Finances
- Après en avoir délibéré

#### DECIDE

- d'aliéner à la Société DISECO l'ensemble des matériels susvisés, y compris la manutention et l'enlèvement, au prix de 105.000 F

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 Juillet 2001  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,**

**H. THOMAS**